

01 AVRIL 2020

# JOURNAL CITOYENS

N°0001

## JOURNAL DES SOLIDARITES ET DE L'ENTRAIDE

Lien social participatif à destination  
du bassin de vie de Saint-James.

© Saint-James Evenements - L'association remercie tous les participants bénévoles pour leur investissement.



# COVID - 19

# Sommaire

- ❑ Vos enfants et le confinement : pages 3 & 4
- ❑ Précarité / isolement : page 5
- ❑ Astuces ménage : page 6
- ❑ Jardinage : page 7
- ❑ Commerce : pages 8 et 9
- ❑ Marché et circuit court : page 10
- ❑ Les élus à votre écoute : page 11
- ❑ Gestion déchets : pages 12 & 13
- ❑ CLIC du Sud-Manche : pages 14 & 15
- ❑ Familles Rurales : page 16
- ❑ Jeux : page 17
- ❑ Histoire locale : pages 18 & 19
- ❑ Attestation déplacement pour personnes en situation de handicap : p. 20



Un groupe de citoyens volontaires et bénévoles se propose de réaliser régulièrement un **Journal Citoyens du bassin de vie de Saint-James** pour contribuer au lien social nécessaire à la population locale, répondre aux multiples questions et interrogations du moment. Dans cette période de crise sanitaire et de confinement qui sera prolongée de plusieurs semaines pour endiguer le virus, le journal citoyen est là pour chacun d'entre vous.



Vous êtes **acteur dans votre localité**, nous comptons sur vous pour apporter un maximum d'informations (entraide entre personnes, infos mairie, commerces, initiatives, etc.) que vous jugerez intéressantes pour une parution dans ce Journal Citoyens. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et toutes vos suggestions retiendront notre attention pour sa rédaction.

Sur l'aspect pratique, ce Journal Citoyens sera diffusé à grande échelle sur les réseaux sociaux mais notre volonté première est aussi de toucher un maximum la population du bassin de vie de Saint-James qui n'a pas accès aux outils informatiques : c'est pourquoi nous vous demanderons également d'être notre relais sur le terrain en diffusant une version "*papier*" auprès de la population ou dans tous les lieux que vous jugerez utiles.

Notre publication se veut ouverte et gratuite aux communes du territoire de Saint James, si les municipalités souhaitent la publier et la distribuer dans son intégralité, nous n'y voyons aucun inconvénient.

Enfin, et pour boucler le prochain numéro de ce Journal Citoyens dans les délais impartis, nous vous demandons de bien vouloir retourner votre contribution (texte et photo sont les bienvenus) à cette adresse mail :

***saintjamesevenements@gmail.com***

Vous pouvez également me contacter au **06 76 55 58 77**.

Dans l'attente de votre réponse positive, un seul mot d'ordre : **PROTÉGEZ-VOUS !**

*Fabrice Harnois*  
*Président association Saint-James Événements*

Ont contribué à la conception de ce journal : Jean-Pierre BAGOT, Yannick DUVAL, Fabrice HARNOIS, David JUQUIN et Noël LE PETIT.

# Vos enfants et le confinement

## Coronavirus : comment bien organiser la journée de vos enfants pendant le confinement ?

Même lorsque l'on ne peut ni aller à l'école, ni vraiment sortir de chez soi, il est important pour les enfants de garder des routines et une journée structurée. Voici les conseils de Florence Millot, psychologue et psychopédagogue pour bien gérer vos journées à la maison en famille durant cette période un peu particulière.

**Journée type**

8<sup>00</sup> REVEIL / PETIT DÉJ  
JEUX  
9<sup>30</sup> ÉCOLE (+ Activités)  
12<sup>00</sup> JEUX  
13<sup>00</sup> REPAS  
13<sup>30</sup> TEMPS CALME / lecture  
14<sup>30</sup> JEUX (+ lecture) / JEUX  
15<sup>30</sup> GOUTER  
16<sup>00</sup> JEUX  
17<sup>30</sup> RANGEMENT  
18<sup>30</sup> DOUCHE  
19<sup>30</sup> JEUX  
20<sup>30</sup> REPAS  
21<sup>00</sup> LECTURE plus Dodo

**EMPLOI DU TEMPS**

LUNDI	MARDI	MERCRÉ	JEUDI	VENREDI
MATHS	MATHS	MATHS	MATHS	MATHS
GOUTER	GOUTER	GOUTER	GOUTER	GOUTER
RÉCÉP	RÉCÉP	RÉCÉP	RÉCÉP	RÉCÉP
POÉSIE	ANIMAUX	CODE	MATHS	MATHS
GATBO	COMMUNIÉ (SOUTS)	COUTURE	ÉCRITURE	

Autorisés sans limite :

- Podcasts
- Impression de coloriage
- Sudoku
- Origami
- Lecture (bites, BD...)
- Livres audio
- (appel téléphonique de copains presque sans limite)

### La mise en place d'une routine

Pour que l'enfant ne soit pas perdu pendant cette période, il est important de créer un planning de la journée ou de la semaine. "Il faut structurer l'emploi du temps comme si l'enfant était à l'école mais sans être trop rigide," explique Florence Millot, psychologue et psychopédagogue. Faites un planning d'une journée type, de 9h à 16h. "Créez avec votre enfant un planning heure par heure. Même s'il ne sera peut-être pas suivi à la lettre, cela permettra à votre enfant de savoir ce qu'il fera dans la journée, et donc de mieux se concentrer durant ses activités," développe la psychologue.

Lorsque vous avez réalisé votre emploi du temps, il est important de l'écrire avec vos enfants, tout en leur expliquant le déroulé de la journée. Mettez de la couleur, collez des gommettes pour rendre ce planning plus attrayant pour votre enfant.

Après la charte, la journée type et l'emploi du temps de la semaine ! La probabilité que ça tienne est estimée à 0,01%. Et encore, je suis optimiste.

### Bien commencer la journée

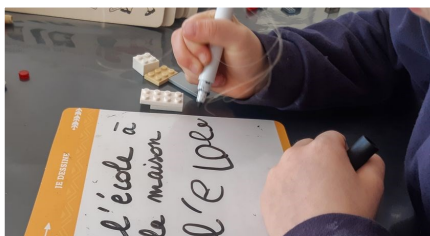
Pendant cette période de confinement, il ne faut surtout pas perdre le rythme pris pendant l'année scolaire. Faites comprendre à vos enfants que ce ne sont pas les vacances et qu'il faut continuer de travailler. Le matin, vous pouvez évidemment vous réveiller plus tard que lorsque votre enfant va à l'école et vous au travail. Si vous décidez de commencer l'école à la maison à 9h, réveillez vos enfants à 8h pour leur laisser le temps de se préparer. Car il ne faut pas renoncer à l'étape de la préparation pour la journée. Pas de journées pyjama donc : on prend le temps de bien petit déjeuner, et de faire sa toilette avant de se mettre au travail.

### L'école à la maison

Le temps dédié à l'école reste primordial. Car comme l'a annoncé le Premier ministre, "ce n'est pas une période où les enfants ne doivent pas travailler." D'autant que la fermeture des écoles pourrait durer plus d'un mois. Commencez par "créer un univers de travail à l'enfant, comme s'il était à l'école," explique Florence Millot. Par exemple, vous pouvez changer la disposition de son bureau ou lui en installer un à côté du vôtre, si vous télétravaillez. Cela lui permettra de comprendre, tout comme vous, qu'il devra travailler pendant la journée, et que ce ne sont pas les vacances.

Le temps de travail va varier en fonction de l'âge de votre enfant. Florence Millot recommande des changements d'activités toutes les 45 minutes, durée de concentration moyenne d'un enfant. Si votre enfant est en maternelle, diminuez les temps de travail. "En cette période de confinement, c'est impossible de faire comme à l'école, surtout si les parents sont en télétravail."

La psychologue conseille aux parents qui télétravaillent de consacrer au moins 2h de leur journée aux activités scolaires de leur enfant. Et si vous avez des enfants plus âgés, laissez les s'occuper de leurs petits frères ou petites sœurs afin de vous laisser travailler tranquillement. Le tout est de trouver le juste-milieu entre votre travail et les devoirs de vos enfants.



Cependant, attention à ne pas dédier seulement la matinée ou l'après-midi à l'école : la concentration de votre enfant ne suivra pas. Florence Millot recommande de faire travailler votre enfant un peu le matin et un peu l'après-midi, travail entrecoupé de pauses et d'activités créatives. Proposez-lui de travailler 45 minutes sur ses maths puis préparez lui un DIY à réaliser après ses exercices.

## *Des idées d'activités créatives : Une autre façon d'apprendre*

Même pendant cette période de confinement, les tâches ménagères n'attendent pas. Alors pourquoi ne pas laisser votre enfant vous aider ? *“Si vous êtes occupé.e, apprenez de nouvelles choses à votre enfant grâce aux activités du quotidien,”* explique la psychologue.

Laissez votre enfant vous aider à cuisiner ou à faire le ménage avec vous. Vous pouvez aussi trouver le moyen de lui faire apprendre tout en faisant ces tâches ménagères. On révise ses tables de multiplications en faisant la cuisine, on apprend les couleurs en rangeant... A vous d'inventer un jeu en fonction des besoins de votre enfant !

Permettez aussi à vos enfants d'appeler leurs amis en visioconférence. Car, comme pour vous, garder un lien social avec ses amis est très important en cette période de confinement. Et pourquoi ne pas les laisser réviser ensemble via cet appel vidéo ?



## *Permettre les temps d'écran*

Inutile de culpabiliser lorsque vos enfants vous demanderont du temps devant les écrans !

Ce temps sera nécessaire pour une bonne ambiance à la maison jusqu'à la fin du confinement. Mais pour éviter tout débordement, mettez vous d'accord sur le temps d'écran autorisé.

Ensuite, sélectionnez avec eux les programmes intéressants et qui leur apporteront des connaissances, afin de mêler école et plaisir. *“20 minutes d'écran est suffisant pour un enfant. Il vaut mieux faire 2 ou 3 sessions de 20 minutes d'écran que de laisser son enfant devant la télé pendant un plus gros temps,”* éclaircit la psychologue.

A noter que depuis le 23 mars, France Télévisions diffuse *“La Maison Lumni”*, un magazine éducatif élaboré avec le ministère de l'éducation nationale pour accompagner les révisions des enfants entre 8 et 12 ans.



## *On n'oublie pas les activités sportives*

Un enfant a besoin de se dépenser pendant la journée. Malgré le confinement, le gouvernement autorise les *“sorties indispensables à l'équilibre des enfants”*, mais ces dernières doivent être encadrées.

Vous êtes autorisé.e à sortir faire le tour du pâté de maison avec votre enfant, et même de prendre son vélo ou sa trottinette. Mais attention, cela doit rester à côté du domicile et ne doit pas donner lieu à un rassemblement.

Si vous avez besoin de la voiture pour vous y rendre, c'est interdit. Et on ne rejoint pas quelques amis pour s'aérer tous ensemble. Si vous avez un jardin, laissez vos enfants prendre l'air.

Et surtout, on mise sur la qualité des journées, pas la quantité de devoirs réalisés.

***“Il vaut mieux se ménager. Laisser de côté la quantité et miser sur la qualité. On ne sait pas combien de temps le confinement va durer, il vaut mieux garder une bonne qualité relationnelle avec vos enfants que d'essayer de faire à tout prix tous les devoirs,”***  
conclut Florence Millot.

Source Ecrit par : Ophélie Arnould (site doctissimo.fr)





Centre Hospitalier  
Avranches-Granville

## Equipe Mobile Sanitaire Précarité

*Vous vous sentez isolé(e) ou en difficulté en lien avec l'épidémie de COVID 19 ?*

*Nous vous proposons **un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 17 h**, et si besoin nous pourrions vous rendre visite.*

Tél : 06 27 81 72 58

Mail : [pass.empe.montsaintmichel@ch-estran.fr](mailto:pass.empe.montsaintmichel@ch-estran.fr)

Suite à l'apparition de l'épidémie du COVID 19, l'ARS de Normandie met en place une équipe mobile sanitaire précarité sur le territoire du Sud-Manche. L'objectif est de maintenir une prise en charge médico-sociale des patients en situation de précarité. En effet, au vu de la situation de confinement de la population, le risque accru de vulnérabilité des plus démunis est renforcé.

Un numéro unique et une adresse mail sont mis à disposition pour l'ensemble de la population ainsi que pour tout professionnel qui souhaiterait nous alerter sur une situation préoccupante.

Neuf infirmiers représentés du CH de l'Estran sillonneront le territoire afin de visiter les personnes repérées au préalable comme les plus isolées et ayant besoin d'une première évaluation médicale. Deux assistantes sociales, basées sur le centre médico psychologique adulte d'Avranches, apporteront dans la mesure du possible des réponses rapides et adaptées aux problématiques remontées par les infirmières et pourront ainsi coordonner les actions.

**Pour joindre l'équipe : 06.27.81.72.58 ou par mail :**

**[pass.empe.montsaintmichel@ch-estran.fr](mailto:pass.empe.montsaintmichel@ch-estran.fr)**



**Mélanie BAGOT et Fanny RUAULT**  
**Coordinatrices de l'équipe mobile sanitaire  
et précarité du Sud-Manche**

# Astuces ménage

En cette période de confinement, nous avons pu constater une compétition de nettoyage de printemps. Et si vous en profitez pour réaliser vous-même vos produits ménagers écologiques ? Allez on sort l'huile de coude et on astique !



## Recettes naturelles

### Nettoyant multi-surfaces

Dans 2 litres d'eau chaude, mélangez :  
 1/2 verre de bicarbonate de soude  
 1/4 verre de vinaigre blanc  
 5 gouttes d'huile essentielle de citron (optionnel)

Ce nettoyant sert à bien nettoyer et éliminer le calcaire. Evitez les surfaces en marbre !

### Liquide vaisselle

Dans une bouteille vide, mélangez :  
 1/4 verre de savon noir liquide  
 2 cuillères de bicarbonate  
 1 cuillère de cristaux de soude  
 1 cuillère de vinaigre blanc  
 1 cuillère d'argile ou de farine de maïs  
 20 gouttes d'huile essentielle (optionnel)

Remplissez avec de l'eau tiède et secouez !

### Lessive en gel

40 g de savon de Marseille en copeaux  
 1 litre d'eau bouillante  
 1 cuillère de bicarbonate de soude  
 1 cuillère de vinaigre blanc  
 4 à 8 gouttes d'huile essentielle (optionnel)

Versez de 1 à 2 verres de lessive par machine de 5 kg. Pour le linge délicat, versez 1/2 verre de savon noir liquide.

Toutes ces activités peuvent être réalisées en famille !

## Adoptez les bonnes pratiques

**Règle n° 1 :** après tout contact avec une surface potentiellement infectée, lavez-vous les mains et ne touchez pas votre visage.

**Temps maximal de survie sur différentes surfaces\***

**N'utilisez pas vos vêtements pour faire barrage**  
 Dans le cas contraire, mettez-les à la machine (60° mini)

**Privilégiez vos sacs et vos boîtes personnels** chez les commerçants. Ils sont potentiellement moins en contact avec des matières infectées

**Lavez vos fruits et légumes** à l'eau et/ou enlevez la peau avant de les consommer. Pas d'eau de Javel !

**Evitez les gants**  
 Ils vont être vite contaminés et recontaminent l'environnement

**Entreposez vos courses quelques heures** (sans les toucher) avant de les ranger. Et enlever les emballages en carton

**ACIER INOXYDABLE** 3 jours

**PAPIER** 24 heures

**CUIVRE** 4 heures

**PLASTIQUE** 3 jours

**CARTON** 24 heures

**Ecrans tactiles en libre-service :** continuez à les utiliser mais... désinfectez-vous immédiatement les mains

**Désinfectez les poignées** de portes, interrupteurs... avec un produit ménager portant la mention « détruit bactéries et virus »

**Pour payer, privilégiez la carte bancaire**  
 Même si le risque d'être contaminé par des pièces et des billets est infime

**Le Parisien**

**Attention :** même si la présence du virus est constatée sur une surface, le nombre de particules virales infectieuses décline avec le temps, réduisant les risques d'être infecté en la touchant. \* varie selon la température, l'humidité...

SOURCE : NATIONAL INSTITUTES OF HEALTH (DEPARTEMENT DE LA SANTE DES ETATS-UNIS, MARS 2020). LPV/INFGROPHIE.

## Jardinage

Et si en attendant on jardinait un peu ?

Pour les personnes qui ont un petit jardin, il vous est possible de passer un peu de temps pour jardiner et préparer des légumes pour demain !

### Au jardin en avril : que planter, semer et faire en avril ?

En avril, c'est le printemps, mais attention, le dicton "en avril ne te découvre pas d'un fil" reste valable ! Pas de précipitation pour trop anticiper des semis ou des plantations au risque de voir vos efforts anéantis par une gelée un peu tardive...

La terre se réchauffe petit à petit, les bourgeons et les boutons floraux éclatent. Toutefois, par précaution, conservez des protections sur vos espèces végétales les plus fragiles. Rien n'est encore gagné d'autant que la lune rousse, lors de la lunaison d'après Pâques, est propice aux gelées nocturnes qui font roussir les jeunes pousses...



Les conseils de Françoise (Dubois Fleurs) pour nos jardins

### En cette période je vous conseille

**Salade** : laitue, batavia, feuille de chêne.

**Choux** : milan, cabus.

**Oignons**: jaune et rouge.

**Echalotes**

**Herbes aromatiques** : persil, thym, estragon, menthe, lavande, sarriette, etc

**Fraisiers**

**Tomates ou courgettes** : en serres ou châssis car ce sont des produits qui peuvent subir le gel

Vous pouvez aussi faire des semis de poireau, radis, salade, courgettes.



**Disponibles aussi lierres et géranium  
ainsi que des sacs de terreau.**



**Les commandes peuvent être passées  
directement chez moi et récupérées "en drive"  
ou, passées avant 18 heures  
et récupérées à Carrefour Express  
le lendemain à partir de 9 heures.**

## Commerces

**CARREFOUR EXPRESS SAINT-JAMES** : En ce moment de crise sanitaire, nous pensons à notre fidèle clientèle. C'est pour cela que nous mettons en place un service de "**Drive piéton**". N'hésitez pas à nous appeler pour passer votre commande. On vous la prépare et vous venez la récupérer quand cela vous arrange dans la journée. Nous restons à votre disposition ! Pendant toute la durée du confinement, votre Carrefour Express **ferme à 19 heures**.



Appelez nous au **02 33 48 23 08** ou mail : [sodijames@orange.fr](mailto:sodijames@orange.fr)

### Commerce AU BOULOT à Carnet

La partie épicerie et dépôt de pain est ouverte de 8h30 à 13h30 et 16h30 à 20h, fermé le lundi.

**Tel : 06.67.24.09.83 ou 02.33.69.61.32**



### Boulangerie Stéphanie & Vincent

Lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi et samedi :

7h-13h30 &  
15h30-18h30

Dimanche & fériés : 7h-12h30

Fermé le mardi

**Tel : 02.33.48.20.34**



### Boulangerie PINSON

Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi et samedi :

7h-18h

Dimanche : 7h-13h

Fermé le mercredi

Commandes à retirer avant 14h

**Tel : 02.33.70.80.07**



## SUPER U CAISSE PRIORITAIRE POUR LE PERSONNEL SOIGNANT

Afin de lui éviter de perdre du temps alors que les journées sont déjà très chargées, une caisse dédiée au personnel soignant est ouverte **tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h**, sur présentation d'une attestation ou carte professionnelle (il s'agit de la caisse « - de 10 articles ». Dès lundi 30 mars, un créneau « drive » lui sera également réservé. D'autre part, les horaires de votre supermarché ont changé : **8h30 à 18h, fermé le dimanche**.

Enfin, si vous souhaitez obtenir du **gel hydroalcoolique**, vous pouvez venir avec petit contenant qui sera rempli (maximum 50 ml). **Tel : 02.33.89.64.40**

### Bureaux de tabac :

**LE CHIQUITO** : lundi au vendredi 9h à 17h et samedi 9h à 18h, dimanche 9h à 13h

**TABAC L'AS DE TREFLE** : ouvert aux horaires habituels

**LE CENTRAL à La Croix Avranchin** : ouvert aux horaires habituels





## Commerces

**DENIS KEBAB** : uniquement à emporter

37, rue de la Libération à Saint-James

Commande au [02.50.26.98.23](tel:02.50.26.98.23)



**L'ALBATROS (Restaurant de l'ETP)** : commande livraison plateaux-repas

La Maladrerie, route de Pontorson à Saint-James

Tel : [02.33.89.82.94](tel:02.33.89.82.94)



**LE LION D'OR** : livraison de plats du jour sur commande

29, rue de la Libération à Saint-James

Tel : [02.33.60.58.22](tel:02.33.60.58.22)



**LE NORMANDIE HOTEL** : sandwiches, plats à emporter

Place Bagot à Saint-James

Tel : [02.33.48.31.45](tel:02.33.48.31.45)



La **BOUCHERIE CHARCUTERIE LEBLANC** propose une tournée tous les mardis après-midi à partir du 7 avril : St Laurent de Terregatte de 13h-13h30, Saint Aubin de Terregatte de 13h40-14h15, La Croix Avranchin de 14h45-15h30 et Argouges de 15h45-16h30

Tel : [02.33.58.16.52](tel:02.33.58.16.52)



### LE MAÏLO À SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE

Ici au restaurant/épicerie/bar Le Maïlo à Saint-Laurent-de-Terregatte, Lauriane Lenne a également pris de plein fouet les mesures de confinement imposées par le gouvernement. Malgré tout, elle affiche toujours le même dynamisme et s'adapte aux circonstances.



À partir de ce lundi 30 mars, elle va instaurer une formule *Drive* dans son commerce de 9 h à 14 h du lundi au vendredi (fermeture le samedi et dimanche).

Ainsi, elle proposera un dépôt de pain, les journaux locaux, tabac, épicerie et restauration « **à emporter** ». Pour respecter les règles de confinement et normes en vigueur, Lauriane a « **aménagé la salle de restauration où les clients peuvent prendre leurs commandes par la baie vitrée chacun leur tour** ». Réservations et commandes au [02 33 50 06 73](tel:02.33.50.06.73) (obligatoire pour le pain).

Mais la population locale « **et nos petits anciens** », tout comme les ouvriers et entreprises, n'ont pas été oubliés dans la nouvelle démarche de la commerçante. Ainsi, elle propose chaque jour d'ouverture un service « **de plats/desserts à emporter avec 2 ou 3 choix pour chacun** ». Pour ce service, réservation nécessaire chaque matin.

## Marché et circuit court

Gaëc du Haut Rocher vous propose du jus de pomme et des colis de viande. Pour toutes les personnes confinées, la livraison est possible en prenant toutes les mesures sanitaires nécessaires. Contact Eric Rebillon **06 84 38 23 41**. Livraison pour la viande les 23 et 24 avril prochains.



**10KG** Colis standard: 11,80€ /kg  
Pot au feu, steak 1ère et 2nd catégorie, rosbif, bourguignon, entrecôtes et côtes.

**10KG** Colis barbecue: 12,40€ /kg  
Steak 1ère catégorie, rosbif, côtes, entrecôtes, steak haché, chipolatas de boeuf, merguez.

**6KG** Colis standard: 12,25€ /kg  
1kg de morceaux noble, 2kg de steak à griller, 2kg de bourguignon et 1kg de pot au feu.

**6KG** Colis barbecue: 12,75€ /kg  
1kg de morceaux noble, 2kg de steak à griller, 10 chipolatas, 10 merguez, 500g de cheveux d'ange, 10 steaks hachés.

**Christine et Daniel Delaporte** vous proposent la vente de volailles fermières prêtes à cuire (poulet, pintade, canette, canard, poule, lapin) en directe de la ferme ou en livraison. Ferme de la Nivelaise à St Laurent de Terregatte 50240, **02.33.48.48.80** ou **06.81.83.42.94**

**Votre primeur** (fruits et légumes) sur le marché de Saint-James **Tony et Lucie Brissard**, habituellement sur le marché le lundi, vous livrent sur commande au 07.86.14.78.72.



**Juilley Primeurs** fait des livraisons sur le secteur le mardi après-midi. Il faut passer commande auprès de Jean Marc Hamel (habitant Saint Benoit) au **06.44.24.35.14** avant le lundi 17h.

Emilie et Benoit DUFOUR, **Ferme de la Binolais** à Saint-Senier de Beuvron, vous proposent leurs produits Bio en vente directe : poulets, pintades, jus de pomme et caissettes de viande bovine. Plus d'infos sur leur site internet : **www.femedelabinolais.fr** - ou auprès d'Emilie au **06.33.08.95.45**

Chez les producteurs locaux,  
la vente directe ne s'arrête pas ...

Restez confinés!  
On peut vous livrer  
à domicile...

**VENTE DIRECTE**  
Caissette de porc d'environ 7Kg  
7,50 €/Kg

Porcs élevés sur sciure de bois et nourris  
avec des céréales certifiées sans OGM ni antibiotiques

Sabrina et Frédéric GUILLEMAIN  
**cochondumoulin@gmail.com** OU **06 59 36 58 18**  
50240 LA CROIX AVRANCHIN

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Vente de produits régionaux Bio  
ou issus de l'Économie Solidaire

**Vente en ligne !**  
Fruits, légumes,  
charcuterie,  
miel, biscuits,  
épices, thés,  
confitures...

**GOURMETS  
BIO SOLIDAIRES**

**www.gourmetsbiosolidaires.fr**  
5, place Saint-Martin  
50240 SAINT-JAMES **02 33 48 66 47**

**Gourmets Biosolidaires :**

Mardi 9h - 14h

Mercredi 9h - 13h / 14h - 18h45

Jeudi 9h - 14h

Vendredi 9h - 13h / 14h - 18h45

Samedi 9h - 14h

## Les élus à votre écoute

Plusieurs actions sont menées sur le terrain par les élus accompagnés de bénévoles : confection de masques, chaîne d'appels téléphoniques, portage de courses, etc ... Il vous est possible de les contacter pour toute information ou aide qui vous serait utile.

### COMMUNE NOUVELLE

Carine MAHIEU : 06.31.40.22.36 - David JUQUIN 06.01.81.80.45 ou 02.33.48.45.01

**Saint James** : Nathalie PANASSIE 06.80.57.81.78

**Argouges** : Loïc DE CONIAC 02.33.48.34.02 ou 06.72.07.97.48

**Carnet** : Pierre PRODHOMME 06.22.24.51.91

**La Croix Avranchin** : Samuel LEROY 06.75.23.66.38

**Montanel** : Brigitte CHRETIEN 06.77.88.84.76

**Vergoncey** : Michel ROBIDEL 06.72.01.23.21

**Villiers le Pré** : Philippe LEHUREY 06.31.52.88.58

### HAMELIN

Georgette LEPAULE : 06.78.77.21.33 ou 02.33.49.56.64 ou Laurent GUEROC 06.06.81.40.47

### MONTJOIE SAINT-MARTIN

Maurice DUHAMEL : 06.70.26.61.78

### SAINT-AUBIN DE TERREGATTE

Jean Pierre CARNET : 06.80.13.58.66 ou 02.33.48.43.13

### SAINT-LAURENT DE TERREGATTE

Serge Saliot : 06.77.83.07.65

### SAINT-SENIER DE BEUVRON

Joël PROVOST : 06.77.11.46.14 ou Benoit HAMARD 06.65.59.14.82



*Les mairies déléguées n'assurent pas de permanence téléphonique.*

**Mairie de Saint-James : 02.33.89.62.00**





**Communiqué de presse**  
Avranches le 25 mars 2020

## La gestion des déchets verts à domicile

En raison des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie a décidé de fermer jusqu'à nouvel ordre ses déchèteries. Vous êtes nombreux à solliciter le service déchets au sujet de la gestion de vos déchets verts. Nous tenions à vous apporter quelques éléments de réponses.

### Rappel du cadre légal :

*. Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants, de tonte et de fauche est interdit en tout temps (article 1 de l'arrêté de la préfecture de la Manche n° 05-84 du 8 février 2005)*

*. Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit (article 2 de l'arrêté de la préfecture de la Manche n° 05-84 du 8 février 2005)*

### Tonte de la pelouse :

Avec votre tonte de pelouse vous pouvez pratiquer le paillage. Laissez-la sécher au soleil et étaler-la ensuite.

Le paillage nourrit les plantes et améliore le sol :

- en augmentant le taux d'humus, le sol devient plus souple, plus aéré, plus facile à travailler.
- en favorisant la vie microbienne du sol, les plantes assimilent plus d'éléments nutritifs.
- 

Il protège votre jardin et vos plantes :

- du dessèchement, en favorisant l'infiltration de l'eau de pluie.
- des écarts de température importants, en particulier en cas de gel.

Il évite du travail et des dépenses :

- en limitant la germination des plantes annuelles indésirables et donc le désherbage chimique.
- il diminue les tâches d'entretien (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou les rend plus faciles.

Vous pouvez également :

- Pratiquer le mulching (tonte sans ramassage de l'herbe) si votre pelouse n'est pas trop haute,
- Espacer vos tontes et ainsi favoriser la pousse de plantes mellifères qui accueilleront nos amies les butineuses.
- Exceptionnellement mettre davantage de gazon dans votre composteur (le mieux est de le faire sécher avant),
- Faire un tas qui se décomposera au fond de votre jardin.

### Taille des haies et des arbustes :

Si vous devez tailler vos haies, vous pouvez broyer les branchages avec un broyeur ou la tondeuse pour les petites branches, et obtenir des copeaux que vous utiliserez en paillage pour les haies, le potager ou vos pieds d'arbustes.

De plus, les tailles de petits fruitiers ou d'arbustes peuvent être l'occasion de préparer du petit bois. Mises à sécher ces petites branches pourront alimenter les barbecues ou fournir des fagots pour l'allumage des cheminées.

Le service déchets vous remercie de ne pas déposer vos déchets verts devant les barrières des déchèteries ou au pied des colonnes d'apports volontaires. Ne les présentez pas non plus à la collecte des ordures ménagères, les sacs seraient trop lourds pour les agents de collecte qui travaillent dans un contexte déjà très difficile. De plus, ces déchets sont valorisables et il serait fâcheux de les enfouir.

La communauté d'agglomération et les agents du service déchets vous remercient pour votre civisme, votre implication et votre solidarité.

Pour tous renseignements contacter le service déchets :

Tél. : 02 33 68 68 96

E-mail : [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr)

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

**Attestation de déplacement qui peut être recopiée sur papier libre**

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

## Lutte contre l'isolement des personnes âgées MONALISA en période de Covid 19

### Le contexte : Multiplions les relations à distance !

Afin de freiner au maximum la contagion et protéger le mieux possible les personnes les plus fragiles, le Président de la République a pris des **mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements**. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits** sauf exceptions. Les personnes âgées, qu'elles vivent en établissement ou à domicile, risquent donc de vivre un isolement profond dans cette période particulièrement anxiogène.

**C'est pourquoi nous appelons à la mobilisation** de tous les acteurs pour renforcer les relations avec les personnes âgées isolées tout en évitant la présence ou le contact physique. Il est tout à fait possible de maintenir le lien, ou d'entrer en relation, avec une personne isolée **par des conversations téléphoniques, des échanges de courriers ou de mails, des « appels visio », etc.**

### Multiplions les relations à distance !

**Il est nécessaire tout d'abord de remplacer les contacts habituels entre les personnes déjà connues et les bénévoles par des relations à distance.** Il s'agira de les maintenir ensuite régulièrement, car la durée de cette période de confinement n'est pas encore connue.

Les coopérations territoriales et les équipes citoyennes MONALISA, le CLIC du Sud Manche, les SAG du territoire et les réseaux de visiteurs bénévoles, forment un réseau qui a fait la preuve de ses capacités de maillage depuis plusieurs années. **Notre réseau peut renforcer les actions d'identification des situations de personnes isolées et trouver les façons d'entrer en relation avec elles à distance pour assurer une veille, en s'inspirant des dispositifs mis en place habituellement lors des épisodes de fortes chaleurs.**

*Il peut aussi accueillir les nouvelles volontés d'agir des citoyens ou, par exemple, de jeunes volontaires du service civique. L'épidémie ne peut pas signer le « black-out » de la vie sociale des personnes âgées, qui sont déjà les plus frappées par l'isolement en temps normal. La qualité des relations, leur durabilité et leur nombre ne doivent pas s'arrêter à la porte de leur logement.*

### « Même si je ne te vois pas, tu peux compter sur moi » !

**Protéger les personnes âgées isolées de l'épidémie ne doit pas se solder par un abandon plus grand encore dans l'isolement social !**

Mél : [contact@clic-sudmanche.fr](mailto:contact@clic-sudmanche.fr) - Web : [www.clic-sudmanche.fr](http://www.clic-sudmanche.fr) - Facebook : [Clic du Sud Manche](https://www.facebook.com/Clic-du-Sud-Manche)

<https://www.facebook.com/monalisa.manche> - <http://www.monalisa50.fr/> - <https://twitter.com/MancheMonalisa>



### Le téléphone... quelle posture d'écoute ?

#### Des situations différentes peuvent se présenter à vous :

- \*les personnes qui sont dans le déni ("Ce coronavirus c'est une mascarade !")
- \*les personnes qui sont sur-angoissés ("C'est horrible... on va tous mourir !")
- \*les personnes qui sont terriblement angoissées par "l'enfermement" et la rupture des liens et visites
- \*les personnes qui ont vécu les privations
- \*les personnes tranquilles qui vont bien

C'est un moment difficile où les émotions donnent lieu à des comportements imprévisibles et souvent incontrôlables de part et d'autre : plus que jamais, le bénévole ne sait pas dans quel état est la personne et va devoir l'écouter pour adapter sa posture : Se taire pour mieux écouter, et éviter de poser trop de questions.

#### L'essentiel est de laisser parler la personne : le but est double

**Maintenir un lien** : échanger, écouter, apporter de la chaleur humaine sans jugement. Par votre appel la personne va se sentir exister aux yeux des autres et le fait d'être écoutée sera **rassurant** pour les personnes qui sont inquiètes et réconfortant pour toutes... car toutes ne sont pas forcément inquiètes : elles peuvent ressentir des sensations et émotions différentes que vous allez accueillir et laisser s'exprimer. Ce lien étant créé, la confiance s'installe et la personne n'hésitera pas, en cas de besoin, à appeler les numéros mis à disposition (bénévoles, associations...). **Sécuriser** : au cours de la conversation vérifier quelques points (cf liste ci-dessous) pour recueillir les besoins le cas échéant.

**Avant d'appeler** : Vérifiez que vous êtes prêts à réaliser cette démarche.

**Conseils: Les visiteurs habituels et connus des personnes isolées téléphonent, d'une part pour prévenir qu'elles ne peuvent plus se déplacer et pour établir un rituel téléphonique.** Vérifiez que vous même n'êtes pas submergé par l'angoisse, dans le cas contraire passer le relais à une autre personne quand c'est possible. **Chassez vos a-priori et vos jugements** ("il est inconscient", "il en fait trop", "il ne faut pas en faire une psychose", "il regarde trop la télé", "il devrait faire ceci" ou "cela"...).

**Réfléchissez à la façon dont vous allez vous présenter.**

#### Au moment de l'appel :

\***Vous vous présentez**. Selon que vous connaissez la personne ou pas, deux cas de figure : **Vous connaissez déjà la personne ?** Restez le plus possible fidèle aux "habitudes" qui se sont instaurées au cours des rencontres (sujets de discussions abordés, rituels...). **Vous ne connaissez pas la personne ?** *Soignez votre présentation pour que la personne ne vous confonde pas avec du démarchage téléphonique ("Je fais partie de la Mairie/ de l'association..."; "Je viens prendre de vos nouvelles...").*

\*Vous présentez **la raison de votre appel** : "J'appelle pour passer un moment avec vous, prendre des nouvelles" (éviter : "J'appelle pour le coronavirus, savoir si vous avez entendu les consignes !")

\***Vous laissez à la personne le temps de répondre.** Vous la laissez parler et vous lui dites votre compréhension vis à vis de son angoisse éventuelle (évités de faire part de vos propres angoisses, ne pas faire de pronostic sur l'avenir, éviter les "c'est pas grave" ou "ça va aller" alors qu'elle cherche à se libérer de ses peurs - dites lui plutôt : "je comprends que cela soit difficile"). Au contraire, si elle n'a pas peur du tout, c'est par la discussion que vous en apprendrez plus sur sa conduite vis à vis des risques.

\***Éviter la posture de l'enquêteur.** *Si elle ne parle pas spontanément de ses besoins plus matériels de la vie quotidienne, vous allez peu à peu les évoquer avec. Pas d'injonction, de leçon, de menace. Éviter : "Si vous sortez vous allez être malade, c'est dangereux..." dites plutôt : "Je compte sur vous pour..."*

\***Privilégiez une réelle écoute** (ne pas banaliser les dires de la personne, laisser la personne actrice et maître de ses décisions).

\***Maintenir le lien dans la durée** : « si vous le souhaitez je vous rappelle dans x jours ». Respecter l'engagement bénévole pris : "on fait ce qu'on a dit à la personne sinon on relaie à quelqu'un d'autre."

Suite aux mesures gouvernementales, l'association **Familles Rurales** met en place un service minimum pour les personnes isolées de sa zone d'intervention, à savoir, les communes de Saint Laurent de Terregatte, Saint Aubin de Terregatte, Juilley ainsi que St Senier de Beuvron.

Merci de vous faire connaître ou de signaler d'éventuelles personnes âgées, fragiles, non motorisées de votre voisinage qui nécessiteraient des démarches, courses alimentaires ou pharmaceutiques.

Contactez-nous par mail au [clshterregatte@orange.fr](mailto:clshterregatte@orange.fr) ou par téléphone 06.03.80.82.05 ou 02.33.60.29.48

De même, les enfants des personnels soignants de cette zone, pourront être accueillis le mercredi au centre de loisirs dans la limite imposée de 10 places maximum. Pour les inscriptions, utiliser les mêmes coordonnées qui sont citées ci-dessus.

**Prière de partager cette information !**

**Coronavirus COVID-19**

## **Attention aux faux contrôles**

Ces personnes malveillantes :

- **agissent en tenue civile, en portant un brassard non réglementaire**
- **exigent un paiement immédiat et en espèces de l'amende**



**En cas de doute, demandez la carte professionnelle de l'agent.**



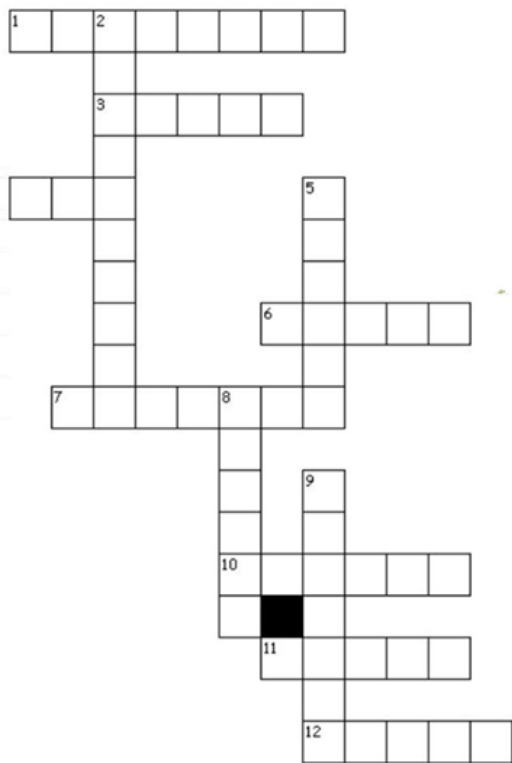


# Jeux

## Mots mêlés

S R E I S O R V A L A B L E T O R E Z Q  
 Q C F E R I A V L A C B A L L E T R E D  
 A G E Y A K P A Y S P M B Z Y C E I V E  
 B O L O A E N O I T A G O R E D U O A S  
 N F A V O R I S E R W N U R D L Q C G T  
 E L T N A H P E L E Z S T R A A I N A I  
 G L E N A T N O M U G L I R N I T A B N  
 A L A M P A D A I R E S S A N T N L O A  
 T A B Y I F E N Q J V T S R O U A A N T  
 I V A H A E V R W H O O E G R E M B D A  
 O R D C B L E E E U M V M O A N O L A I  
 N A M T R C L L P T Z A E U F M R E G R  
 E N I C I X O C I V S P N G N E S U E E  
 L C N N C L P A G O G N T E A N E S A T  
 L H T Z O T P M V O O V I S F I D N J F  
 I I O N T R E B M E M A C M F N A E N V  
 M N N X O A M O R B A L W C A G L M N R  
 A G R O U P E S C O L A I R E E A O C N  
 F D E S T I N A T I O N V P I S B P V U  
 R E H C E P T H E N D R U E U Q N I A V

ABNEGATION FAVORISER  
 ABOUTISSEMENT GROUPE SCOLAIRE  
 ABRICOT LAITUE  
 ARGOUGES LAMPADAIRES  
 AVRANCHIN MENINGES  
 BADMINTON MENSUEL  
 BAL PAVOT  
 BALADES PAYS  
 BALANCOIRE PECHER  
 BEAMINSTER ROMANTIQUE  
 CALVAIRE ROSIERS  
 CAMEMBERT VAGABONDAGE  
 DEROGATION VAINQUEUR  
 DESTINATAIRE VALABLE  
 DESTINATION YAK  
 DEVELOPPEMENT ZERO  
 ELC MONTANEL  
 ELEPHANT BALLET  
 FAMILLE  
 FANFARONNADE



## Mots croisés

### Horizontal

- 1. On glisse dessus
- 3. Dans la bibliothèque
- 4. Il a de grandes oreilles
- 6. Elle est souvent noire et blanche dans nos campagnes
- 7. Objet doux
- 10. Elle est verte dans une chanson, elle sert aussi avec un ordinateur
- 11. Fruit du verger
- 12. Dans la trousse

### Vertical

- 2. Jeu d'extérieur
- 5. Elle peut être mangée farcie mais aussi en salade
- 8. Fruit rouge à noyau
- 9. Ils sont de pré-salés près de chez nous

## Rébus





*Les communes viennent de vivre le premier tour des élections municipales. L'histoire de Saint-James se distingue par des maires dont les mandats successifs furent particulièrement longs : Eugène Charles Sursois 1817-1847 et 1848-1849 ; Valentin Belloir 1855-1874 ; Hippolyte Morel fils 1888-1922 ; Léon Legallais 1925-1944 ; Charles Houssard 1959-1983 ; Michel Thoury 1984-2014*

### Intéressons-nous à l'un d'entre eux, le docteur Surseois, maire pendant plus de 30 années.

**S**auf la quasi disparition de ses fortifications, Saint-James n'avait guère changé depuis le Moyen-Âge, le docteur Sursois transforma profondément la physionomie de la ville, en perçant nombre de quartiers, en ouvrant de nouvelles rues. On lui doit, entre autres, l'actuelle rue de la Libération, le lien entre la route d'Antrain et le "chemin" de St Hilaire-du-Harcouët.

Par contre, il n'obtint pas que la route de Paris, vers la Bretagne, passe par Saint-James. Ducey fut préféré... Saint-James fut, en quelque sorte, "dédommagée", plus tard, par la construction de la route entre St Hilaire et le Mont Saint-Michel, passant par la rue St Jacques, la place St Martin nécessitant la création de la rue "Neuve", l'actuelle rue Fauconnière, pour rejoindre le "Pontcéel". En 1847, Le percement de la route de St Hilaire nécessita le transfert de l'ancien cimetière à l'endroit que nous connaissons aujourd'hui.

En étroite relation avec le curé Charuel (le tombeau de ce vénéré pasteur a été rénové en 2018 par l'association Pierres et Patrimoine), le docteur Sursois acheva, en 1829, la démolition de l'église St Martin en ruines et, en 1837, il fit abattre la tour qui menaçait de s'écrouler. L'église St Jacques était alors en plein travaux. La porte du cimetière est l'ancienne vouûte d'entrée de l'église St Martin.

Le 2 août 1844, un terrible incendie détruisit plus de 160 maisons au cœur de Saint-James. Ce désastre fut mis à profit par le docteur Sursois pour élargir et aligner les rues détruites configurant ainsi le Saint-James que nous connaissons aujourd'hui.

### **Nous vous proposons de mieux connaître le docteur Sursois et son immense action au développement, à la vie de la cité.**

Monsieur Eugène Charles Marie Sursois est né le 24 février 1792 ; il fut considéré comme étant un "homme de bien". Docteur en médecine, écrivain à ses heures (membre de la Société d'archéologie d'Avranches, Granville, Mortain, il écrivit des mémoires et relata des événements locaux), il se dépensa sans compter pour améliorer la vie de ses concitoyens.

Après de brillantes études au collège d'Avranches, il "monta" à Paris pour suivre les cours de l'école de médecine de la capitale. Travailleur acharné, curieux de tout et animé du désir constant d'en savoir toujours davantage, il réussit brillamment tous ses examens et obtint, très jeune, le titre de docteur en médecine après le soutien d'une thèse remarquée.

Marié le 4 octobre 1814, à Avranches, avec Melle Constance Joséphine Fontan, fille de René Fontan, négociant, lui-même originaire de Saint-James, ils eurent deux enfants, une fille en 1815, un garçon en 1824 que, malheureusement, ils perdirent tous les deux en bas âge.

Revenu au pays en 1815, à l'âge de 23 ans, il s'installa à Saint-James dans cette magnifique maison avec perron de la place St Léonard.

Ses qualités d'homme de cœur et d'action, son dynamisme remarquable, sa parole facile et convaincante lui permirent d'être élu Maire le 20 février 1817 et installé le 5 mars suivant par son prédécesseur Monsieur François de Canisy. Il le restera jusqu'en 1847/1848 avec des périodes d'interruption.

Ses idées ne plaisant pas à tout le conseil municipal, il n'hésita pas à donner sa démission dès le 30 novembre 1817. Ses adjoints Thomas Delaroche et Jacques Loisel en avertirent le préfet de la Manche. Sur les instances de celui-ci, Monsieur Sursois retira sa démission et resta à la tête de la ville.

S'exprimant facilement, élevé dans les principes de la Révolution, il appartint au parti libéral sous la Restauration mais organisa la fête du 19 septembre 1830 marquant l'avènement du Roi Louis-Philippe 1er. Il ne fit, que suivre ses prédécesseurs qui félicitaient la tête de l'État à chaque changement...

Dans ces temps difficiles, il exerça son rôle avec une grande connaissance des affaires sociales et administratives. Par ordonnance du 23 mai 1831, il fut nommé membre du Conseil d'Arrondissement où il siégea jusqu'en 1836, époque où il devint membre du Conseil Général du département jusqu'à sa mort intervenue en 1865.

Entre le 29 novembre 1840 et 1848, il représente à la fois Saint-James et Pontorson ; un temps, il devient président par intérim du Conseil Général.

Il est maintenu Maire en 1830, Monsieur Lemazurier étant 1er adjoint, alors que les membres du Conseil étaient alors nommés par les autorités. Le 6 mars 1831, de nouveau, il est reconduit dans ses fonctions de Maire ; la ville de Saint-James comptait alors 2500 habitants et 21 conseillers. Le 1er juillet 1837, il fut nommé dans l'ordre de la Légion d'Honneur en récompense de son dévouement au bien public.



Le 23 novembre 1845, le Docteur Surseois, malade, démissionne mais reste Conseiller Général et Conseiller Municipal. En 1846, Monsieur Pierre Besnard-Locherie lui succède peu de temps.

La révolution de 1848 amène de nombreux changements dans les municipalités. En mars, une commission de 5 membres est nommée dont Monsieur Sursois, en qualité de président. Le 20 août 1848, il est, de nouveau, élu Maire mais démissionne le 4 novembre suivant. La population de Saint-James est alors de 3205 habitants.

Le 2 décembre 1852, l'Empire est proclamé et le docteur Surseois fait chevalier dans l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur. Son état de santé l'oblige à réduire ses activités publiques alors que, depuis 1817, il se dépense sans compter pour le bien des administrés.

Son œuvre est très importante : réparation des routes, ouverture de nouvelles rues, entretien des chemins vicinaux pour lesquels il fait voter en 1819 une somme de 1500 Francs, reconduite tous les ans. Les fortifications étant partiellement disparues, il entreprend la sauvegarde de ce qui restait.

Ses principales réalisations :

**1824**, il régleme l'octroi de la commune. Dès cette date, il lance l'idée d'une route départementale Avranches-Fougères, l'actuelle rue de la Libération qui sera ouverte en 1835. **1826**, il ouvre la rue qui va de la route d'Antrain par la place du Portail, la place Bagot et la place du Calvaire pour rejoindre le "chemin" de St Hilaire-du-Harcouët. **1828**, il s'attache à créer la rue Fauconnière, allant de la place St Martin à la place du Boulevard en traversant l'ancienne église St Martin alors en ruines.

Il fait raser plusieurs maisons. Monsieur Clouard de la Fauconnière abandonnera les indemnités accordées pour l'expropriation des terrains nécessaires à la création de la rue de la Libération actuelle pour financer la rue Fauconnière et indemniser les propriétaires des maisons abattues. La municipalité vota le 12 avril 1926 une adresse de reconnaissance et donna son nom à la rue.

**Le 27 novembre 1928**, il obtient un relevé du cadastre de la ville de saint-James. **Le 13 avril 1928**, la municipalité organise un corps de Sapeurs-Pompiers avec 30 hommes et 3 sous-officiers. **1829**, la ville acquiert les halles, la vieille tour de fortification de Monsieur de Canisy. La municipalité décide la construction de nouvelles halles avec la Mairie à une extrémité, la Justice de Paix à l'autre. Cette construction est confirmée en 1830 et acquise par ordonnance du Roi.

L'on pourrait encore citer :

**1831**, construction d'un pont sur la rivière traversant le chemin de Carnet, le rétablissement des anciens égouts ; **1835**, suppression de la fontaine à l'extrémité Est de la vallée dite "des Tourelles" ; **1836**, projet de démolition de la tour de l'horloge de l'église Saint Martin, percement de la rue Fauconnière, alignement de la route Avranches-Fougères, appelée alors "Grande Rue". Le Maire va créer un Commissariat de Police pour le maintien de l'ordre.

Le chemin vicinal St Hilaire-Le Mont-St-Michel est classé voie de grande communication et aménagé. **1839**, pour en faire une salle d'asile, le curé Charuel fait donation de la maison dite du "Pot d'Étain" (ancienne crèche), rue du Mont, devant Monsieur Delaroche, notaire, ce qui conduit Monsieur Sursois à demander à la Mère Supérieure des religieuses de St Thomas de Villeneuve trois sœurs, une pour surveiller les enfants, deux pour visiter les malades.

**En 1853**, après d'importantes transformations, elle sera rattachée à l'hôpital.

**1840**, d'autres travaux sont entrepris, ouverture de la rue du Theil, nivellement de la fontaine du Reclus pour conduire les eaux à la place St Martin, alignement des rues sur la place St Léonard, place St Martin ; **1842**, établissement de caniveaux pavés ; **1843**, classement du chemin rue du Mont au Grand Pontcel ; **1844**, érection de l'église de St Benoit en succursale, **1845**, Monsieur Sursois dresse un plan d'organisation de la ville qui sera exécuté progressivement ; **1846**, projet de construction d'une maison d'école de degré supérieur et étude/projet d'un chemin de fer Avranches/Saint-James ; **1847**, création des ateliers de charité pour permettre l'achat du pain, travaux sur le nivellement de la place St Jacques, l'actuelle place du Calvaire, en cet endroit, extraction de pierres et de moellons pour la construction du nouveau cimetière, translation des tombes de l'ancien situé autour de l'église vers le nouveau Grande Rue ; **1848**, il réalise le plan de la traversée Saint-James vers St Hilaire et Pontorson. Tel est l'essentiel de l'action du docteur Sursois sur le plan public.

Au niveau professionnel, le docteur Sursois fut reconnu comme un homme aux grandes qualités de cœur et d'esprit, exerçant son art comme un sacerdoce avec une douceur, une sympathie et un désintéressement qui ne se démentiront jamais. Point de différences entre ses malades pauvres ou riches, à tous, les mêmes soins et la même bienveillance. La seule différence, pour ceux qui lui accordaient leur confiance, était que le pauvre ne payait jamais. Il chercha toujours avec énergie à trouver les moyens les plus propres à soulager les malheureux.

Les malades étaient fatalistes et supportaient patiemment tous les désagréments de chaque maladie : fièvres, douleurs, épidémies, etc... Il n'y avait aucune organisation sociale pour leur venir en aide mais seulement l'art et la bonne volonté du docteur Sursois.

"Homme de cœur, homme de bien en tout et toujours" comme devait le déclarer Monsieur Hippolyte Morel père, Juge de Paix du canton et membre du Conseil d'Arrondissement, lors de l'enterrement du docteur Sursois, décédé le 17 mars 1865 à l'âge de 73 ans.

Une foule immense l'accompagnait à sa dernière demeure et la ville de Saint-James était en deuil. "Les uns éteint venus par reconnaissance de ses soins gratuits de médecin, les autres par gratitude de sa sage, paternelle et juste administration. Quand en 1844, un violent incendie consuma un quart de notre ville, il se trouvait partout où le besoin l'appelait. Après ce sinistre, qui plongea plusieurs familles dans la misère, il sut, par les secours qu'il demanda et obtint de l'État et de l'administration, soulager les victimes de ce désastre".

Cet extrait de la presse locale de l'époque témoigne de l'émotion que suscita la disparition du docteur Surseois. Malheureusement, malgré des recherches, l'on ignore où se trouve sa dernière demeure...

*(Rubrique animée par Jean-Pierre Bagot, Yannick Duval)*

Références :

- Docteur Louis Ravalet dans l'Echo du canton de Saint-James numéro 9,
- Saint-James et son canton par "Pierres et Patrimoine".



Je suis en situation de handicap.  
J'utilise une attestation simplifiée pour pouvoir me déplacer.

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT EXCEPTIONNELLE

**Je remplis cette attestation à chaque fois que je sors.  
C'est la loi pour le coronavirus.**

Les policiers peuvent me la demander.

Si je n'ai pas d'imprimante, je la recopie sur une feuille.



Je m'appelle :



Je suis né le :



Mon adresse :

Je me déplace exceptionnellement aujourd'hui :



Pour aller travailler.



Pour acheter à manger.



Pour aller chez le docteur.  
Pour aller à la pharmacie.



Pour m'occuper d'une personne  
qui a besoin de moi.



Pour sortir peu de temps pas loin de chez moi.  
Pour sortir mon chien.



Je mets la date d'aujourd'hui :



Je mets l'heure de ma sortie :



Je signe :